

Clientèle privée

Supplément sécurité pour envois URGENT payés en espèces

Faits et chiffres

En réaction aux récents incidents survenus en relation avec l'envoi de chargements contenant des explosifs illégaux, TNT Swiss Post AG renforce ses mesures de sécurité. Un supplément sécurité sera perçu à compter du 1^{er} janvier 2011 pour compenser ne serait-ce que partiellement les frais liés aux investissements que TNT devra consentir pour adapter ses procédures et ses tâches.

Envoi

- ▶ Documents jusqu'à 2 kg
- ▶ Envois de marchandises jusqu'à 30 kg

Prix

- ▶ Le supplément de CHF 1.– par envoi est intégré au prix de vente final.

Entrée en vigueur

- ▶ Au compter du 1^{er} janvier 2011 dans le monde entier et pour toutes les destinations.

Durée

- ▶ Le supplément sécurité sera dû pour une durée indéterminée et en fonction de l'évolution de la sécurité au plan mondial.

Editrice et centre d'informations

La Poste Suisse

Viktoriastrasse 21

3030 Berne

www.poste.ch/clienteleprivée

Service à la clientèle: 0848 88 88 88